

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 36

9 septembre 1970

LE CANADA ET LES FÉDÉRALISTES MONDIAUX

Extraits d'une allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, lors du Congrès mondial de l'Association internationale des Fédéralistes mondiaux à Ottawa, le 24 août:

...Le Canada est composé de deux grands groupes linguistiques: le groupe anglophone et le groupe francophone, et d'une multitude de cultures, tant autochtones qu'importées de tous les coins du monde. Le tiers de notre population qui est francophone est beaucoup plus qu'une grande minorité; ils constitue la communauté française la plus importante en dehors

de la France métropolitaine, et fait partie intégrante de la grande famille qu'on appelle la francophonie.

Le Canada est un grand ensemble de régions géographiques distinctes; provinces de l'Atlantique, vallée du Saint-Laurent et bassin des Grands lacs, Prairies, côte du Pacifique et Nord arctique. Ces régions se complètent l'une l'autre, peuvent se faire concurrence et parfois ont des intérêts antagonistes.

Je ne dis pas cela tellement pour vous initier en quelque sorte aux réalités d'un Canada moderne que pour vous faire comprendre qu'au Canada nous devons vivre constamment en présence des mêmes problèmes que ceux qui se posent à la communauté internationale. Je crois que l'expérience vécue par des pays à régime fédéral comme le Canada est de la plus haute importance lorsqu'on cherche à trouver des solutions aux problèmes de l'ordre dans le monde.

Loin de moi l'intention de vous faire croire qu'au Canada tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous sommes constamment plongés dans la recherche, nous faisons des expériences et nous apprenons. Nous apprenons comment deux grandes cultures peuvent vivre ensemble dans l'égalité, dans la liberté et dans l'harmonie tout en souvegardant l'héritage culturel des secteurs de la population qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre. Nous apprenons comment nos peuples indigènes, amérindiens et esquimaux, peuvent profiter des avantages de la société moderne tout en gardant leur propre intégrité. Nous apprenons comment éteindre les foyers de chômage qui résultent de nos différences géographiques et climatiques. Et pendant tout ce temps nous nous efforçons d'améliorer notre régime constitutionnel de façon que les gouvernements puissent se partager les compétences non pas pour les intérêts étroits de groupes politiques mais pour les intérêts plus généraux de toute la population.

Prenant la parole l'année dernière à Washington, le premier ministre disait que d'avoir les États-Unis comme voisin c'est un peu comme dormir aux côtés d'un éléphant; la bête a beau être accommodante,

SOMMAIRE

Le Canada et les fédéralistes mondiaux	1
Secours d'urgence au Pakistan	3
Groupe de travail des auberges de jeunesse	3
Un lac des T.N.-O. nommé Sissons	3
Hausse des taux d'appartements vacants ..	4
Contrôle sur l'importation de produits laitiers	4
Accord aérien avec la Trinité-et-Tobago....	4
Le Canada à la Biennale de Venise.....	5
Un Panthéon des sports pour militaires.....	6
Programme d'aide à la culture fourragère ..	6
Programme d'échanges de jeunes forestiers	6
Permis d'importation de bestiaux	6
Projet de production de nickel	7

chaque fois qu'elle se tourne ou pousse un grognement, on est dérangé. Le problème primordial du Canada c'est celui d'exister comme entité distincte d'un voisin immensément puissant tout en vivant en harmonie avec lui. Ici encore, je crois, le monde a quelque chose à apprendre en regardant comment le Canada y réussit. Une partie de votre travail doit sûrement consister à chercher un ensemble de circonstances qui garantira le maximum d'ordre et de sécurité dans le monde, tout en protégeant et en sauvegardant l'âme et la culture qui sont le patrimoine essentiel de chacun des peuples du globe. L'homogénéité culturelle même si on pouvait l'envisager comme possible, ne signifie rien de plus que la dévalorisation culturelle, la stagnation culturelle et la stérilité culturelle.

INDÉPENDANCE ET INTERDÉPENDANCE

Au cours d'une conférence prononcée à Montréal il y a quelques années, Barbara Ward faisait une remarque pour le moins étonnante. Elle disait que le Canada à la chance de devenir la "première nation internationale". Cette expression, il va de soi, est paradoxale, mais un paradoxe peut contenir un élément de vérité ou, comme dans le cas présent, il peut exprimer un défi. Il se peut que Lady Jackson ait voulu dire que dans un monde fait d'États-nations qui doit demeurer comme tel aussi loin dans l'avenir qu'on puisse imaginer, il est encore tout à fait possible qu'un État-nation se considère non pas comme une île mais comme partie de la terre ferme, pour reprendre l'idée de John Donne.

C'est ce point de vue que le Gouvernement canadien a adopté dans la récente révision radicale et complète de sa politique extérieure. Ce travail de révision nous a appris beaucoup de choses sur nous-mêmes et sur le monde où nous vivons. En particulier, il nous a rappelé à quel point les régions de l'univers sont devenues interdépendantes aux points



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, (à gauche) en conversation avec le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, alors que celui-ci s'est rendu à Ottawa, le 24 août.

de vue de la puissance et de la politique, de l'économie et de la vie de l'homme sur terre. L'indépendance tant personnelle que politique est très chère au cœur de l'homme. Des millions d'hommes ont lutté et sont morts pour l'obtenir, et beaucoup continuent de le faire. Mais ce concept a peut-être toujours eu une valeur relative, et c'est certainement vrai de nos jours. Les nations peuvent jouir et jouissent de fait d'un certain degré d'indépendance, mais elles n'en jouissent qu'avec une plus large mesure d'interdépendance. Même les superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique, ne jouissent pas d'une totale indépendance actuellement. Nous avons donc cherché à fonder notre politique extérieure sur les objectifs nationaux du peuple canadien, en tenant compte des limites et des chances qu'offre la situation internationale courante...

LE RÔLE VITAL DES NATIONS UNIES

Le Canada se réjouit que votre rencontre chez lui coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, et qu'elle lui offre l'occasion de recevoir le Secrétaire général, dont le nom et les activités sont honorés dans tout l'univers. Parmi toutes les tentatives d'établissement de l'ordre dans la collectivité mondiale, même si l'on remonte au temps de la paix romaine, celle des Nations Unies est la plus importante et la mieux réussie.

On a parfois soutenu que les Nations Unies n'ont plus leur utilité. Le Canada rejette catégoriquement cette affirmation et cette interprétation. Personnellement, comme homme qui doit vivre dans notre monde actuel et comme ministre des Affaires extérieures qui doit participer aux délibérations des Nations Unies, je ne puis imaginer un monde sans les Nations Unies. Il est vrai que dans le discours que j'ai fait l'an dernier devant l'Assemblée générale au nom du Canada, j'ai exprimé tout haut des critiques et des doutes sur certains aspects des méthodes et des activités des Nations Unies. Je l'ai fait comme porte-parole d'un pays qui a participé activement aux travaux de l'Organisation depuis sa création, d'un pays pleinement engagé au service des principes inscrits dans la Charte et bien déterminé à continuer de jouer pleinement son rôle comme État membre...

Depuis plusieurs années, les Nations Unies et leur Comité du désarmement à Genève ont réellement progressé dans le champ du contrôle des armements. En 1970, le Traité de non-prolifération est entré en vigueur, réalisation la plus importante jusqu'à ce jour. Très bientôt le Comité doit tomber d'accord sur le projet de texte d'un traité d'interdiction des armements de destruction massive au fond des mers qui, nous le souhaitons, sera voté par l'Assemblée générale et pourra être signé par la suite. Il est aussi encourageant de constater que, parallèlement à ces efforts des Nations Unies, les États-Unis et l'Union soviétique poursuivent leurs négociations sur les mesures à adopter pour mettre fin à la course aux armements stratégiques dans le double champ des missiles offensifs et défensifs.

SECOURS D'URGENCE AU PAKISTAN

Le Canada a annoncé l'octroi au Pakistan de \$3,540,000 en secours d'urgence à la suite d'inondations qui sont considérées comme étant parmi les plus désastreuses que ce pays ait jamais eu à subir. Cette nouvelle a été rendue publique récemment par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur Mitchell Sharp.

La plus grande partie de ces secours sera constituée par des fournitures de blé, d'une valeur de 3.5 millions de dollars qui contribueront à résoudre le problème aigu que pose l'alimentation des victimes de l'inondation. Ces fournitures s'ajouteront à l'aide alimentaire de 4 millions de dollars déjà prévue au programme de la coopération canado-pakistanaise, aide qui sera expédiée immédiatement.

Le reste de l'octroi, \$40,000, sera donné en argent à la Croix-Rouge canadienne pour son propre programme de secours alimentaires. Celle-ci a déjà envoyé à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à Genève, un don de \$8,500 pour le Pakistan et un autre de \$3,500 pour le Népal qui, lui aussi a souffert des inondations. Le Canada a également consenti à consacrer une subvention en argent de \$10,000 pour secourir le Népal par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne.

Les inondations qui ont ravagé le Pakistan oriental, cette année, se sont étendues à 5,000 milles carrés dans 14 districts et ont fait quelque 7 millions de victimes. Près de 100,000 habitations ont été emportées par les eaux; 300,000 acres de cultures alimentaires et 30,000 acres de cultures de jute ont été endommagées.

GROUPE DE TRAVAIL DES AUBERGES DE JEUNESSE

La Division des subventions au bien-être social du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a accordé une subvention de \$22,490 pour les activités d'un groupe de travail national des auberges de jeunesse qui a pour fonction d'encourager la création d'auberges destinées aux jeunes itinérants, et de rassembler et de diffuser des renseignements sur ce genre de service au cours de l'été 1970.

Le coordonnateur du groupe de travail est le jeune Patrick Esmonde-White d'Ottawa. Il est âgé de 22 ans. Les trois membres du groupe sont installés dans les bureaux du Conseil canadien du Bien-être à Ottawa et sont assistés d'un comité de coordination de dix-huit membres, représentant 14 villes canadiennes, depuis Victoria (Colombie-Britannique) jusqu'à St-Jean (Terre-Neuve).

"La formation du groupe de travail vient directement à la suite des recommandations faites lors de la consultation nationale sur la jeunesse itinérante, organisée par le Conseil canadien du Bien-être et qui a eu lieu à Ste-Adèle, Québec, a déclaré monsieur Esmonde-White. L'un des besoins les plus urgents des jeunes itinérants a été signalé lors de la consultation et mentionné dans le rapport d'enquête sur la

jeunesse itinérante du Conseil canadien du Bien-être qui l'a précédée; c'est celui d'un logement sûr, propre, confortable et peu coûteux."

Le programme des auberges de jeunesse a reçu un nouvel élan, le 9 juillet, lorsque le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier, a annoncé une subvention de \$200,000 pour l'installation d'auberges de jeunesse dans les salles d'exercice militaire à travers le Canada. "Ce n'est qu'un commencement", a commenté M. Esmonde-White. "La consultation nationale n'a pas seulement établi la nécessité du logement, mais aussi celle de services de consultation et d'information médicale qui puissent faire des voyages une expérience enrichissante et non débilitante." Étant donné le nombre incalculable de jeunes qui sont sur les routes, le groupe de travail se donne pour but immédiat de remédier à la situation présente. "Mais nous espérons, a ajouté M. Esmonde-White, que l'on se rendra compte en haut lieu de la nécessité de créer un réseau d'auberges d'une facture plus permanente que celui-ci."

UN LAC DES T.N.-O. NOMMÉ SISSONS

Un lac des Territoires du Nord-Ouest portera le nom du juge John Howard Sissons, né à Orillia, Ontario, qui fut premier magistrat des Territoires du Nord-Ouest, et se rendit célèbre chez les Indiens et les Esquimaux à titre de représentant de la justice dans le Nord.

Le ministre de la Justice, M. John Turner, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, ont conjointement annoncé qu'un lac situé dans le district de Keewatin et ayant une superficie de 75 milles carrés recevra le nom du pionnier de la justice dans les T.N.-O., le juge Sissons, décédé en juillet l'an dernier. Les nombreuses décisions juridiques du magistrat sont passées à l'histoire pour avoir établi un nouveau mode d'administration de la justice entre les cultures souvent antagonistes de l'homme blanc, d'une part, et des Indiens et Esquimaux, d'autre part.

Dans son livre intitulé *Judge of the Far North*, le juge Sissons précise que, en apportant la justice de l'homme blanc aux Indiens et aux Esquimaux, il s'était fixé comme but "d'appuyer leurs droits sur leurs propres coutumes". Les Esquimaux l'appelaient Ekoktoegee, "celui qui écoute".

Le premier à devenir juge du tribunal des Territoires du Nord-Ouest, en 1955, M. Sissons a exercé ses fonctions dans le Nord jusqu'à sa retraite en 1966. Au cours de ces années, sa sphère de responsabilité embrassait un tiers de l'étendue géographique du Canada, et il a souvent parcouru en avion, par le temps le plus inclément, des milliers de milles de toundra gelée pour livrer son message de justice aux gens.

Le lac Juge Sissons se trouve dans la toundra de la partie est des Territoires du Nord-Ouest, à environ 75 milles à l'ouest de l'établissement de Baker Lake.

HAUSSE DES TAUX D'APPARTEMENTS VACANTS

D'une enquête conduite au cours du mois de juin par la Société centrale d'hypothèques et de logement il ressort que le taux de vacance d'appartements dans tous les centres métropolitains est en hausse par rapport aux chiffres recueillis l'année dernière. En dépit de cette amélioration générale, le marché locatif s'est maintenu fermement dans dix agglomérations importantes.

Ces chiffres ont été recueillis à base d'un échantillon d'immeubles contenant au moins six unités de logement, et dont la construction a été parachevée avant le 31 décembre 1969. Les immeubles à moindre densité ainsi que les maisons unifamiliales, les duplex et les maisons en rangée sont exclus de l'échantillon.

Le taux global de vacances établi sur la moyenne pondérée des dix-neuf centres passés en revue, atteint 4.74 pour cent cette année, par rapport à 3.12 pour cent en juin 1969 (chiffre basé sur une moyenne pondérée de 17 centres), et à 3.80 pour cent en 1968 (chiffre basé sur une moyenne pondérée de 11 centres).

Les villes de Windsor et de Sudbury accusent les taux de vacance d'appartements les plus bas, qui sont de 0.9 et de 0.3 pour cent. A l'autre extrémité de l'échelle, la ville de Saskatoon arrive en tête avec un taux de 20.3 pour cent, chiffre double de celui recueilli en 1969. La ville de Montréal voit son taux de vacance augmenter pour la troisième année consécutive, tandis que pour la ville de Toronto le taux n'indique aucun changement significatif, quoique cette municipalité ait accusé en 1969 le plus haut niveau de parachèvement d'immeubles d'appartements au Canada.

Taux des logements vacants dans les immeubles d'appartements comprenant 6 unités et plus (pour cent)

Zones métropolitaines	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Calgary	16.3	14.3	7.8	7.2	1.8	1.1	1.7	5.7
Edmonton	8.8	13.0	6.5	2.3	2.3	2.3	3.7	5.7
Halifax	4.0	3.4	3.9	3.4	2.5	0.4	0.4	2.3
Hamilton	**	**	1.3	1.4	1.4	1.9	1.3	2.8
Kitchener	**	**	**	**	**	**	**	5.3
London	**	**	**	**	**	**	3.9	6.9
Montréal	6.9	6.6	5.9	4.4	1.2	4.7	7.2	7.9
Ottawa-Hull	7.7	8.2	8.8	7.1	1.9	1.3	1.6	2.1
Québec	**	6.6	6.4	5.1	2.2	2.2	2.8	3.7
Regina	**	**	**	**	**	**	3.8	10.7
Saint John	**	**	**	**	**	**	0.4	1.5
St. John's	**	**	**	**	**	**	18.9	20.7
Saskatoon	**	**	**	**	**	**	10.1	20.3
Sudbury	**	**	**	**	**	**	**	0.3
Toronto	4.0	2.6	1.5	0.9	1.1	1.4	2.4	2.5
Vancouver	4.0	4.4	4.0	1.3	1.0	1.3	1.1	2.5
Victoria	**	**	**	**	**	**	3.2	5.2
Windsor	**	**	**	**	1.0	1.5	0.6	0.9
Winnipeg	3.8	5.6	4.9	4.1	1.5	1.5	1.5	2.5

** Aucune donnée

CONTRÔLE SUR L'IMPORTATION DE PRODUITS LAITIERS

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé, le mois dernier, que le Gouvernement canadien exercera un contrôle sur l'importation de certains produits laitiers dont les fromages de toutes sortes, le lait entier en poudre, le lait évaporé et condensé et les aliments pour animaux contenant plus de 40 pour cent de lait solide sans gras; ces produits s'ajoutent à ceux déjà assujettis à un régime de contrôle en vertu de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation et qui comprenaient le beurre, le gras de beurre sous toutes ses formes, le fromage Cheddar et Colby, le fromage pour transformation, le lait de beurre en poudre, les produits de caséine en poudre, le lait écrémé en poudre et le petit lait en poudre.

M. Pepin a déclaré que l'affaissement du prix des produits laitiers sur le marché international, occasionné par une forte surproduction mondiale, a fait que certains produits qui étaient jusqu'ici exempts de contrôle ont été importés au Canada ou offerts à des prix inférieurs au prix de soutien en vigueur au pays.

"Les importations à prix modiques étaient en train de se substituer aux produits laitiers canadiens et menaçaient de porter une grave atteinte aux produits laitiers au Canada," a dit le ministre, ajoutant qu'il n'est pas question de limiter les importations de fromage naturel autre que le Cheddar et le Colby, pour consommation à l'état nature, ni les importations traditionnelles de fromage transformé.

M. Pepin a dit également que lorsqu'on a élaboré le programme de stabilisation du prix des produits laitiers pour l'année en cours, le Gouvernement a entrepris une étude détaillée de la question des importations qui portaient atteinte au programme, et a également étudié la façon la plus souhaitable de régler le problème.

ACCORD AÉRIEN AVEC LA TRINITE-ET-TOBAGO

Un Accord de transport aérien entre le Canada et la Trinité-et-Tobago a été signé récemment à Port-of-Spain par le haut commissaire du Canada, M. G.A. Rau, et le ministre des Affaires extérieures de la Trinité-et-Tobago, M. F.G. Prevatt.

L'Accord prévoit l'établissement de services aériens réguliers entre le Canada et la Trinité-et-Tobago via des points intermédiaires situés dans les Antilles orientales. Les transporteurs désignés pour chaque pays seront Air Canada et les *British West Indies Airlines*.

Cet Accord, le premier qui est signé avec un pays des Antilles du Commonwealth, rendra officielle l'exploitation des routes que desservent depuis mai 1969 Air Canada et les *British West Indies Airlines*. Il favorisera une plus grande expansion des relations économiques et commerciales importantes qui existent entre les pays à leur avantage mutuel.

LE CANADA À LA BIENNALE DE VENISE

Michael Snow, de Toronto, peintre et cinéaste d'avant-garde est le seul artiste canadien qui représente le Canada à la trente-cinquième exposition biennale internationale d'art qui s'est ouverte à Venise le 24 juin dernier et se terminera le 31 octobre.

C'est la première fois que la participation du Canada à cette Biennale est assurée par un seul artiste. Ses oeuvres sont exposées dans le pavillon permanent du Canada construit en 1958 par le Gouvernement canadien et administré, depuis, par la Galerie nationale du Canada. Le conservateur d'art contemporain, M. Brydon Smith, a organisé cette exposition et participé à la rédaction du catalogue. Il explique, dans l'avant-propos, les raisons d'ordre pratique qui ont conduit la Galerie à préférer cette formule d'un exposant unique. Elle permet d'éliminer les panneaux mobiles et d'assurer une utilisation plus rationnelle de l'espace disponible, fort restreint; l'éclairage est meilleur et met mieux en valeur les oeuvres exposées.

Michael Snow a participé avec Brydon Smith à la sélection des oeuvres qui font l'objet de cette exposition. Ils ont surtout retenu des montages d'agrandissements photographiques et d'éléments divers, et des constructions munies de dispositifs optiques invisibles auxquels elles servent de support, ou dont le cadre fait partie intégrante de l'oeuvre.

L'oeuvre de Michael Snow ne doit rien aux séductions de la couleur, de la forme ou des textures. Elle est une exploration et une remise en question de toutes les valeurs picturales.

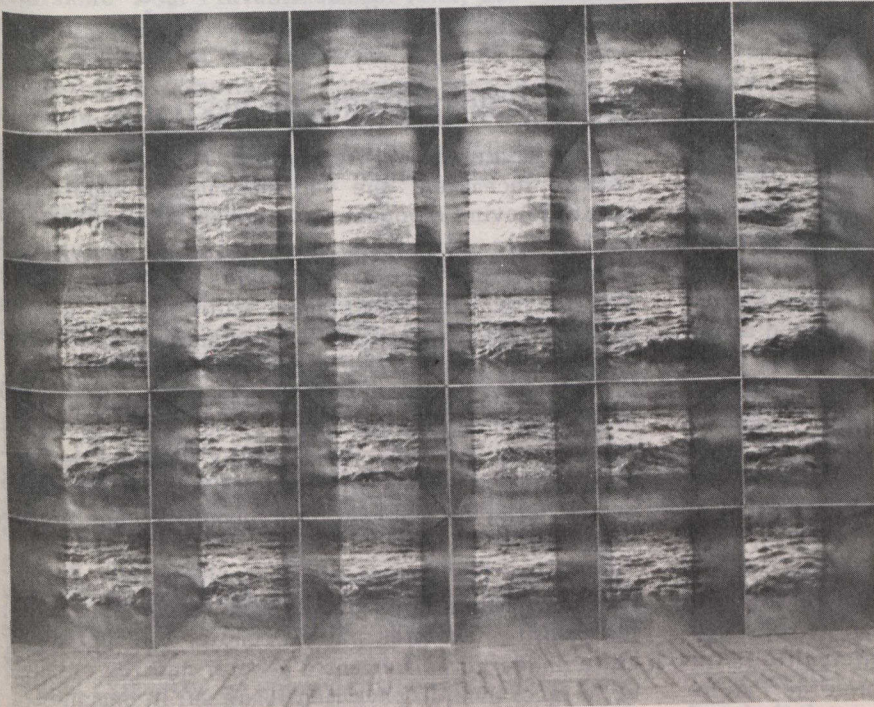
Michael Snow est né à Toronto en 1929. Il y a



Carla Bley

Galerie nationale du Canada, Ottawa

(Lithographie en offset et impression en relief sur papier.)



Atlantique

Collection du Conseil des Arts du Canada, Ottawa

vécu ainsi qu'à Winnipeg, Montréal et Chicoutimi, ville natale de sa mère née Carmen Lévesque. En 1962, il s'est établi à New York où il habite depuis, et connaît un succès grandissant. Sa première exposition, à la *Isaacs Gallery* de Toronto, remonte à 1957.

Le choix de Michael Snow pour représenter le Canada à la Biennale a reçu l'appui enthousiaste et spontané de nombreux artistes. Il y présente, à deux ou trois exceptions près, des oeuvres récentes produites, au cours des trois dernières années.

L'exposition s'accompagne de la projection de trois films de l'artiste qui ont pour titre: *1968-1969*, *Une seconde à Montréal* et *Breakfast*.

(Impressions photographiques, métal étamé et bois.)

UN PANTHÉON DES SPORTS POUR MILITAIRES

Récemment créé, le Panthéon des sports des Forces canadiennes a été installé temporairement dans le Musée national de Guerre à Ottawa. On s'attend à ce qu'un lieu permanent soit choisi d'ici quelques années.

Six athlètes des Forces armées peuvent être élus chaque année au Panthéon: trois qui ont servi avant 1939 et trois autres après 1939.

Il faut pour être choisi répondre à une des quatre conditions suivantes: faire partie du personnel militaire actif ou retiré et avoir gagné des médailles d'or aux Jeux olympiques, aux Jeux du Commonwealth ou aux Jeux pan-américains; avoir remporté un championnat mondial; avoir stimulé la renommée des Forces armées par une réussite athlétique ou avoir joué un rôle dans les sports des Forces armées en tant que promoteur, entraîneur ou agent.

Une équipe de hockey des Forces armées, les *RCAF Flyers*, champions des Jeux olympiques de 1948 et champions du monde, de même que le Sergent Wilhelm F. Weiler, gymnaste des Jeux pan-américains et professeur d'éducation physique des Forces armées, ont déjà obtenu des médailles d'or. Weiler fait toujours partie des Forces armées.

Un officier préposé aux loisirs des Forces armées, le capitaine Emie Thoms, fondateur du Panthéon, prétend que la tâche la plus lourde reste encore à accomplir — trouver les noms et les réussites des athlètes militaires d'avant 1939.

Un Comité composé de quatre officiers supérieurs du quartier général des Forces armées canadiennes siégera chaque année, à l'automne, afin d'élire par voie de vote les candidats choisis pour le Panthéon.

PROGRAMME D'AIDE À LA CULTURE FOURRAGÈRE

En vue de faciliter l'amélioration de l'agriculture et d'encourager l'industrie du bétail dans la province, le ministère de l'Agriculture de l'Alberta a décidé d'accorder un soutien financier aux agriculteurs qui convertissent leurs exploitations en passant de la culture des céréales à celle des plantes fourragères. Le ministère paie la moitié du coût d'achat des mélanges de semences fourragères jusqu'à un maximum de \$600 par agriculteur. Cette politique s'applique rétroactivement à partir du 1er janvier à tous les achats certifiés par une facture.

Le programme d'aide à la culture fourragère est administré par l'intermédiaire des conseils agricoles auxiliaires des municipalités ou des comtés. Les fermiers achètent leurs semences herbacées auprès des fournisseurs du commerce et présentent le reçu ou la facture au conseil auxiliaire, qui en effectue le remboursement. Le comté ou la municipalité porte ensuite la facture au compte du ministère de l'Agriculture de l'Alberta. Les agriculteurs ne bénéficient de ce soutien que pour l'achat de semences mélan-

gées destinées à la culture du fourrage ou du foin.

Les fermiers peuvent utiliser leur privilège de livraison de l'excédent pour échanger jusqu'à 400 boisseaux de grain contre des fonds servant à l'achat des semences fourragères.

En se basant sur les 500,000 acres qui, croit-on seront transformés en terre à fourrage au coût de \$4 l'acre, on évalue à 1 million de dollars la participation totale du ministère provincial de l'Agriculture.

PROGRAMME D'ÉCHANGES DE JEUNES FORESTIERS

Au cours de l'été, 1,860 élèves d'écoles secondaires ont travaillé comme jeunes gardes forestiers pour le compte du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario. Ces jeunes gens ont pris part, dans 74 camps, à l'exécution de projets qui leur ont enseigné l'importance des ressources naturelles dans la province.

Au lac Racine, dans le district forestier de Chapleau, 12 étudiants anglophones d'Ontario se sont partagé le travail avec 12 étudiants francophones de la province de Québec. En échange, 12 jeunes Ontariens sont allés dans le Québec, aux Chantiers Forestiers pour Étudiants de Duchesne et de Montmorency, dans le cadre d'un programme d'échange organisé par les deux ministères provinciaux des Terres et Forêts.

Depuis 1944, le ministère recrute chaque été des jeunes gardes forestiers. Ces jeunes gens doivent avoir au moins 17 ans le 1er juillet et être en bonne santé. Ils reçoivent \$5 par jour et leur pension durant huit semaines de six jours en juillet et août. Ils travaillent et jouissent de loisirs organisés sous la direction de surveillants.

PERMIS D'IMPORTATION DE BESTIAUX

Le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, a déclaré récemment que 446 demandes d'importation pour 612 bovins européens avaient été accordées cette année. Les détenteurs de permis ont maintenant l'autorisation d'acheter des bovins en France et en Suisse, les deux seuls pays autorisés, et de les importer par les stations de quarantaine à sécurité maximum de Saint-Pierre ou de Grosse-Île.

Le ministère de l'Agriculture a reçu environ 1,300 demandes d'importation pour 7,000 têtes de bétail cette année. La capacité des deux stations de quarantaine est d'un peu plus de 600 têtes. Pas plus de quatre têtes ne peuvent être importées par permis cette année.

Toutes les demandes sont étudiées par un comité de génétique. Les permis sont accordés suivant les priorités établies par ce comité. Les permis de cette année ne permettent d'acheter que les animaux de la race, dans le pays mentionné sur la demande.

“Étant donné que les demandes de permis sont faites dans l'intention d'établir une certaine race au

Canada, il nous semble raisonnable de ne permettre aux détenteurs de permis que ce qu'ils ont eux-mêmes demandé," a précisé M. Olson.

Les bestiaux importés subiront une première quarantaine en Europe avant de subir la quarantaine à sécurité maximum, à l'automne. Si les conditions d'hygiène vétérinaire sont satisfaisantes, les animaux seront lâchés au printemps.

Lorsque les discussions en cours seront arrivées à des accords d'hygiène vétérinaire satisfaisants on pense permettre des importations d'autres pays européens.

PROJET DE PRODUCTION DE NICKEL

Le plan d'ensemble d'un projet visant à produire 100 millions de livres poids (45.360 tonnes) de nickel raffiné à partir des minerais de nickel latéritiques néo-calédoniens, jusqu'à présent inexploités, est exposé dans le rapport que la société *The International Nickel Company of Canada, Limited*, a présenté le mois dernier à ses associés français de la Compagnie française industrielle et minière du Pacifique (COFIMPAC). Ce rapport a été préparé par *International Nickel* en sa qualité de Conseil technique de COFIMPAC; les associés de la société française se fonderont sur ce rapport pour décider s'il sera procédé à la réalisation d'un projet initial COFIMPAC.

Le rapport décrit un projet entièrement intégré d'exploitation minière et de traitement des minerais, pour lequel le coût d'investissement de COFIMPAC serait de 481 millions de dollars (É.-U.). Il conclut que ce projet est "techniquement et économiquement réalisable". Sur l'investissement total, 303 millions de dollars (É.-U.) représentent le coût des installations minières et de traitement. Le coût des infrastructures, y compris les dépenses pour la ville, la centrale électrique, le port etc., est estimé à 99 millions de dollars (É.-U.). Le solde représente les frais financiers, le fonds de roulement et les dépenses avant production.

AVANTAGES DU PROCÉDÉ "INCO"

Le rapport recommande l'application du procédé au carbonyle d'*International Nickel*, spécialement adapté au traitement des minerais latéritiques de Nouvelle-Calédonie, pour la production de pellets (billes) de nickel carbonyle, la forme la plus pure du métal brut. Ce procédé repose sur la longue expérience d'Inco en technologie du carbonyle et l'ensemble des étapes de traitement constitue une avance importante dans le traitement des minerais latéritiques. Il marque la première application du procédé au traitement direct des minerais. Le procédé offre les avantages suivants: simplicité de conception, facilité de fonctionnement, faibles besoins en main-d'oeuvre et faibles exigences en approvisionnements divers, conditions de température, de pression et de corrosion relativement modérées et production d'un produit de

nickel pur. Les besoins en main-d'oeuvre sont estimés à 1,420 personnes, nombre nettement inférieur à celui qui serait exigé par les autres procédés qui ont également été envisagés et mis à l'essai.

Le procédé en question a été choisi à la suite d'études menées concurremment au laboratoire J. Roy Gordon d'Inco, près de Toronto, et dans les unités de recherche d'Inco à Port Colborne, en Ontario. Ces études ont mobilisé les efforts de plus de 200 spécialistes d'Inco pendant les deux années et demie écoulées. Les travaux ont comporté des études en laboratoire et en usine pilote portant sur de nombreux procédés, tous techniquement possibles, avant que le choix se soit restreint à trois procédés chimiques. Des essais intensifs des trois procédés en usine pilote, y compris le traitement de 8,000 tonnes de minerai latéritique néo-calédonien à l'échelle semi-industrielle, ont permis de conclure que le procédé Inco au carbonyle était le meilleur.

Le minerai pour ce projet proviendrait d'une des zones du domaine minier de COFIMPAC, situé près de l'extrémité sud de la Nouvelle-Calédonie, dont les réserves sont suffisantes pour assurer une production annuelle de 45,360 tonnes pendant quarante ans.

Le rapport indique que si le projet est approuvé définitivement cette année par les actionnaires de COFIMPAC, la production pourrait commencer dans la deuxième moitié de 1974 et atteindre son plein rythme en 1975.

LE CANADA ET LES FÉDÉRALISTES MONDIAUX

(Suite de la page 2)

J'ai dit précédemment que l'ONU n'a pas joué le rôle pacificateur que ses fondateurs lui avaient confié. Mais nous devons admettre l'insolubilité des problèmes auxquels elle a dû s'attaquer. Dans le conflit du Moyen-Orient, par exemple, les Nations Unies ont été la seule institution capable, aux yeux de tous les partis, de multiplier les efforts pour maintenir et engendrer la paix. C'est dans le cadre des Nations Unies que les grandes puissances ont cherché à exercer leur influence inestimable en ce qui concerne la mise au point d'un règlement. C'est le cessez-le-feu des Nations Unies qui a été rétabli à la fin, ouvrant ainsi la voie à la possibilité de négociations de paix. Si, comme nous en avons le grand espoir, ces négociations démarrent effectivement au cours des prochaines semaines, c'est sous l'égide du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, l'ambassadeur Jarring, que cette quête de paix ira de l'avant. En face de tels problèmes, je me demande de quel côté nous nous tournerions s'il n'existait pas une organisation d'envergure mondiale comme les Nations Unies?...

LE CANADA ET LE DROIT INTERNATIONAL

Le droit international est un domaine d'une importance fondamentale et un secteur sur lequel le Cana-

da concentre ses efforts depuis plusieurs années. Les travaux de l'ONU visant à créer un ensemble de lois régissant l'espace extra-atmosphérique sont un exemple qui montre comment les nations, par une collaboration commune, peuvent envisager des problèmes qui se poseront peut-être dans un avenir fort éloigné. Les travaux de la Conférence de la Croix-Rouge internationale sur le droit humanitaire international, qui a eu lieu l'année dernière à Istanbul, sont un exemple de la manière dont on peut résoudre, par une action commune, des problèmes qui demeureraient en suspens depuis des années. Une déclaration de principes sur la coopération et les relations amicales entre les États sera sans doute proclamée dans le cadre de la célébration du vingt-cinquième anniversaire, en octobre, après sept années d'études et de débats au sein d'un comité spécial de l'ONU. Cette déclaration pourrait avoir une grande influence en tant qu'interprétation indiscutable des principes de la Charte qui régissent les relations entre les États.

Le Canada, qui possède, dit-on, le littoral le plus long du monde, s'intéresse tout particulièrement au droit de la mer. Les Nations Unies sont sur le point de conclure une convention établissant un ensemble de principes destinés à régir l'exploration et l'exploitation du lit des mers au-delà des limites de la juridiction nationale. Le Canada est depuis longtemps considéré comme un innovateur dans ce domaine, et notre nouvelle loi du Parlement créant une zone protégée contre la pollution dans l'Arctique, non seulement à notre avantage, mais également au bénéfice de l'humanité tout entière, est un cas de pratique des États qui mena, croyons-nous, à une entente internationale et à un nouveau droit international.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La menace que fait peser sur l'écologie de l'Arctique la possibilité des fuites de pétrole dans les eaux glacées de cette région n'est que le premier d'une longue liste de dangers auxquels notre exploitation désordonnée des ressources mondiales expose notre nouvel environnement physique. Il est difficile de penser que les efforts que nous avons déployés pour assurer le bien-être économique de nos peuples ont eu comme conséquence de faire naître la possibilité très réelle d'une menace de destruction de notre environnement. La situation dans laquelle nous nous trouvons se détériore très rapidement, et la menace s'accroît selon une progression géométrique plutôt qu'arithmétique. Les nations qui possèdent des techniques avancées comme les nôtres doivent découvrir de toute urgence, les moyens de redonner

toute leur pureté à l'atmosphère, aux eaux et à la terre. Il faut trouver également les moyens de faire profiter les pays en voie de développement des perfectionnements de la technique sans qu'ils aient à payer ces avantages par la pollution de leur environnement. La communauté internationale et les communautés nationales ont à envisager des choix très difficiles. J'espère vivement que nous saurons faire ces choix et que nous affronterons sans détours les défis qu'ils posent. C'est dans ce climat d'urgence, sinon de crise, que la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain se réunira à Stockholm...

VERS UN MÊME BUT: LA PAIX

Le Canada est un pays qui aime la paix et recherche la paix. Le Canada n'est pas le fruit d'une révolution sanglante mais un pays fondé sur des accords conclus après des années de pourparlers et de compromis. Il vit de pourparlers et de compromis. Nous soutenons avec passion que la solution aux problèmes du monde ne se trouvera pas dans les conflits armés ni les affrontements stériles, mais dans la négociation discrète, soutenue et paisible. C'est une conviction que nous partageons avec vous et avec votre Organisation, monsieur le Président. Et nous avons confiance. Certains indices révèlent que les années soixante-dix pourraient bien être la décennie des négociations comme les années soixante ont été, hélas, la décennie des affrontements et des conflits. J'ai déjà mentionné les entretiens sur la limitation des armes stratégiques: tout récemment, la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique ont signé un traité qui est un heureux présage de détente entre l'Est et l'Ouest. Pour la première fois depuis longtemps, nous pouvons entrevoir le progrès des démarches visant aux pourparlers de paix au Moyen-Orient. Les indications selon lesquelles la Chine sort d'une longue période d'isolement, bien qu'elles provoquent la réflexion, doivent être accueillies favorablement puisqu'il est tout à fait chimérique d'envisager que l'ordre et la sécurité du monde puissent se maintenir longtemps sans le plein apport de cette grande civilisation et de ce puissant État moderne.

Si les prochaines années amènent la détente dont le monde a une telle soif, elles libéreront aussi les vagues ressources que la confrontation stérile endigue actuellement, ressources qu'il faudrait exploiter afin de retrouver et de protéger notre milieu menacé, de répondre aux besoins urgents des pays en voie de développement, et d'offrir aux peuples du monde la possibilité d'une vie non seulement plus prospère, mais mieux remplie et plus satisfaisante.

En définitive, monsieur le Président, cela est incontestablement le but de votre Association. C'est aussi le but du Canada.